

Vivre à Longvilliers



SEPTEMBRE 2011

Au Sommaire

Le Mot du Maire
Le compte rendu du Conseil du 17 juin 2011
Entretien de mi-mandat...
Intercommunalité
Nuisances aériennes
Centre Communal d'Action Sociale
Travaux d'automne 2011
Écoles
Infos Étudiants
Transports
Qualité de l'eau
Juridique
Les journées du Patrimoine
Les champignons
Bibliothèque de Rochefort
Comité des Fêtes
L'Union de Rochefort-Longvilliers
La Société Historique de Rochefort
Commémoration du 8 mai 2011
Evènements sur la commune / Reportage photos

4 Route de Rochefort
78730 LONGVILLIERS
Tél : 01.30.41.33.96

09.64.38.87.19

Fax : 01.30.41.46.18

Ouverte au public:

Mardi et Jeudi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h

mairie.longvilliers@wanadoo.fr

<http://longvilliers.free.fr>

Le Mot du MAIRE



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Les congés se terminent et nous voilà déjà plongés dans la rentrée, facilité par un été qui n'en a pas été vraiment un. Où est donc passée la canicule annoncée en avril ou mai ...

Pendant cette période estivale, certains projets se sont décantés, mais avant de les évoquer permettez-moi de rendre hommage à Madame MORIN qui a décidé de prendre sa retraite, après 22 années passées à l'école maternelle. D'ailleurs, les parents, les élèves et les anciens élèves de la maternelle lui ont témoigné avec émotion leurs reconnaissances lors de la fête des écoles en la couvrant de cadeaux, de chants et de roses en remerciements.

Le Syndicat des Ecoles, les élus, les collègues et amis l'ont remerciée pour son dévouement sa générosité et son professionnalisme en lui offrant un séjour dont elle rêvait.

Le Conseil Municipal, les Longvillageois et moi-même, vous souhaitons, Brigitte, une excellente retraite et nous restons à votre disposition pour vous occuper si le besoin s'en faisait sentir.

Revenons aux projets communaux, Ah le parking... les journaux locaux vous ont fait la primeur de l'information, tout est fait, tout est réglé, mais tout le sera seulement quand la commune de Longvilliers aura acquis les terrains. Donc effectivement les travaux vont commencer par les ronds-points avec un peu de retard par rapport aux prévisions et à l'annonce faite aux vœux. Ce décalage permettra de finaliser l'achat des terrains avec la S.N.C.F, puis interviendra la construction du parking.

Et puis il y a l'intercommunalité... Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour intégrer la CCPFY (Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline) au 1^{er} janvier 2012, mais des problèmes liés au SCOT (schéma de cohérence territorial) vont retarder l'entrée des communes de quelques mois.

Les bonnes nouvelles n'arrivant jamais seules, comme les mauvaises d'ailleurs, nous avons obtenu la subvention pour le remplacement de l'abribus de La Bâte. Il faudra patienter encore un peu, le temps que notre maçon se libère des chantiers en cours.

Nous avons aussi obtenu l'aval du Sous Préfet pour l'extension du cimetière. Nous pouvons donc avancer dans la préparation des dossiers et appels d'offre, dans l'attente que la commune de Rochefort délibère sur nos propositions pour une extension intercommunale ou non.

Voilà pour les dernières nouvelles de l'été, d'autres plus habituelles comme les nuisances aériennes, la voirie et les transports scolaires sont développés à l'intérieur du bulletin. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne reprise.

Marc ALLES
Maire de Longvilliers

- 2° Autorisé M. le Maire à modifier le Budget Primitif 2011-M49 comme suit
exploitation dépenses : art 673 : + 15 692.32 et art 618 : - 15 692.32
- 3° donné un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines pour la partie concernant Longvilliers : les Communautés de Communes de Plaines et Forêts des Yvelines et des Etangs. (consulter la délibération N° 23 en mairie).
- 4° Autorisé l'intégration de la commune de Longvilliers à la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline (CCPFY) à compter du 1^{er} janvier 2012.

Ouverture d'une ligne de trésorerie.

M. le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie pour pallier les décalages entre le règlement des factures et le versement des subventions. Le capital est de 76 000 euros, le taux de 2,022%, le décompte des intérêts débute le jour où le virement est exécuté et s'achève le jour de l'encaissement effectif des fonds par la BP RIVES DE PARIS et ce pour une période d'un an. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés autorise M. le Maire à signer la convention et à procéder aux demandes de versement et de remboursement des fonds.

Location de la salle du Conseil Municipal de Longvilliers.

Suite à l'organisation d'élections primaires à l'initiative de partis politiques, M. le Préfet rappelle que selon l'article L.2144-3 du code général des collectivités territoriales « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide que dans le cas de l'organisation d'élections primaires à l'initiative des partis politiques :

- la salle est mise à disposition pendant les horaires d'ouverture du personnel administratif.
- une contribution de 100 euros est demandée pour la demi-journée.

Participation carte imagine'R – Collégiens.

Dans le cadre de l'intégration de la commune à la CCPFY, le Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult en Yvelines arrête la compétence transport scolaire des collégiens au 30/06/2011 avant d'être dissous le 1^{er} janvier 2012. Le SICSA assurait la gratuité du transport des collégiens par la mutualisation des communes membres. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés prendra à sa charge 100% du transport des collégiens pour l'année scolaire 2011-2012 compte tenu que les décisions récentes mettent les familles devant le fait accompli. Le Conseil Municipal se réserve la possibilité de diminuer le pourcentage de prise en charge pour les années suivantes en fonction des coûts supplémentaires que la commune devra supporter.

Autorisation pour le recrutement d'un agent saisonnier.

M. le Maire demande l'autorisation de recruter un saisonnier pour le mois de Juillet et août 2011 pour aider l'agent technique et le remplacer pendant ses congés annuels. Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés autorise M. le Maire à embaucher un agent saisonnier en juillet et en août et à signer le contrat à durée déterminée.

Questions diverses :

SIAEP d'Ablis : rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité de l'eau potable distribuée par le SIAEP d'Ablis. Il est consultable en Mairie par les conseillers municipaux.

Mme LACROIX informe le Conseil Municipal du manque de pression du fait qu'elle soit en bout de ligne.

La séance est levée à 23h 00

Pour extrait en Mairie le 21 juin 2011.

ENTRETIEN DE MI-MANDAT.....

Monsieur le Maire, merci de me recevoir, nous sommes à mi-mandat, pouvons-nous effectuer un petit bilan à cette occasion.

Marc Alles - Bien sûr, je vous écoute.

Pouvez-vous nous rappeler votre programme?

M.A.- Notre programme était composé de quatre objectifs:

L'Union, la rigueur, l'environnement et l'avenir et en sous thème, la concertation et la convivialité.

Rappelez-moi l'Union de quoi ?

M.A.- L'union est basée sur une représentativité apolitique de tous les hameaux au sein du Conseil Municipal (C.M). Cela n'a pas été facile de trouver les personnes qui ont bien voulu s'engager pour six ans. J'en profite encore aujourd'hui pour les en remercier. Comme vous pouvez le voir dans les comptes rendus municipaux, un seul conseiller est absent systématiquement à la suite d'une mutation professionnelle.

Nous avons souhaité aussi de la concertation et de la convivialité. Pour la concertation tous les sujets sont débattus en Conseil Municipal et quand il faut traiter avec les administrés comme par exemple pour les aménagements de voirie, nous faisons au mieux pour les satisfaire en fonction des règles que la Direction Départementale et des Territoires peut nous imposer ; et de nos finances.

Quand à la convivialité, la commune, les associations, des Longvillageois tentent à travers la fête de Longvilliers, la fête des écoles, la fête des voisins, la brocante, les concerts, la lettre fleurie, la sortie des anciens, les sorties champignons de créer des liens entre voisins et entre hameaux et c'est certainement l'objectif le plus dur à atteindre car nous ne pouvons pas obliger les gens à sortir de chez eux.

Pourquoi autant d'indifférence !!

M.A.- Je pense que c'est lié à la configuration de la commune, des hameaux éloignés les uns des autres, des terrains avec de grandes haies séparatives et quand on sort de chez soi, c'est en voiture donc peu de contact avec le voisinage, et après on n'ose pas se mêler aux autres - j'étais un peu comme ça quand j'exerçais une activité professionnelle. Mais, les excellents projets des bénévoles comme la fête des voisins et « La lettre fleurie » peuvent faire bouger les mentalités et faire rapprocher un peu plus le voisinage. Cette situation est plus ou moins sensible en fonction des hameaux.

Revenons au programme, « Rigueur » ce n'est pas très électoraliste, nous n'aimons pas cela?

M.A.- Effectivement, et comme le font si bien les journalistes, sorti du contexte le mot peut inquiéter. Là, il s'agit de rigueur budgétaire pour maintenir la commune sans endettement. Le C.M veille à limiter l'augmentation des taxes.

Néanmoins, bien que notre situation financière soit saine, nos obligations futures font que j'alerte le C.M. de notre trop faible capacité d'autofinancement qui nous conduira un jour ou l'autre soit à les augmenter soit à nous endetter et si nous tardons trop, à être obligés de faire les deux. Nous avons eu l'exemple il y a quelques années, d'un syndicat mal géré, aggravé par un refus des délégués d'augmenter les taxes pour des raisons électoralistes, qui a abouti au doublement des taxes.

Mais pourquoi faire nous n'avons rien sur la commune?

M.A.- C'est injuste de dire que nous n'avons rien, quand une petite commune comme la nôtre doit entretenir quatre stations d'assainissement. Les règles d'urbanisme changent, les gens sont de plus en plus exigeants et vivre à la campagne, c'est aussi avoir certaines commodités.

Avez-vous des exemples?

M.A.- Les gens souhaitent que les hameaux soient mieux entretenus, mais avec un seul agent technique c'est difficile d'être partout à la fois lorsqu'il faut tondre régulièrement, surtout au printemps et en été.

D'autre part, si nous avons envisagé la rénovation de la station d'assainissement de La Bête, nous n'avons pas prévu que les seniors du baby-boom allaient anticiper leurs funérailles et saturer notre cimetière au point de devoir l'agrandir pour être en conformité avec la législation funéraire car la population n'a cessé d'augmenter sur les deux villages.

A travers ces trois exemples, un employé, une station, un agrandissement de cimetière nous ne faisons qu'entretenir notre patrimoine, nous ne créons rien de nouveau et cela pèsera sur les prochains budgets.

Qu'avez-vous fait pour l'Environnement?

M.A.- Tout d'abord, nous avons signé la nouvelle charte du Parc Naturel Régional, si elle ne nous protège pas de tout, je pense aux avions, elle nous assure certaines garanties que n'ont pas d'autres communes pas très éloignées, qui se voient imposer des centres d'enfouissements d'ordures par exemple. C'est déjà une assurance non négligeable, surtout que nous sommes situés à une sortie d'autoroute et que nous pourrions être sollicités, comme par exemple l'usine d'incinération des ordures à la sortie des Ulis.

Avec l'association des élus A.I.C.N.A (Association Intercommunale Contre les Nuisances Aériennes), les associations de Bonnelles et Dourdan et après l'importante position prise dernièrement par le Président du Sénat, Mr Gérard Larcher, faisant suite à celle de l'A.C.N.U.S.A (Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires), nous combattons le projet de déplacement des trajectoires proposé par la D.G.A.C. (Direction Générale de l'Aviation Civile) sur l'aéroport d'Orly qui devrait apporter de nouvelles nuisances sur la commune.

Nous préparons le Plan Local d'Urbanisme qui définira notre futur cadre de vie, et de façon plus écologique, nous avons supprimé les produits phytosanitaires, nous incitons les nouveaux habitants qui construisent d'installer des récupérateurs d'eaux de pluie, nous avons autorisé suivant des conditions bien particulières la pose de panneaux photovoltaïques. Nous avons aussi commencé à utiliser du chlorure de magnésium à la place du sel qui dégrade moins les routes, la flore et les cours d'eau.

De plus, je souligne à nouveau l'action de Mme Ledoux très suivie par les habitants de Bouc Etourdi sur le fleurissement des hameaux qui améliore le cadre de vie mais là, comme pour la convivialité, les portes ont du mal à s'ouvrir dans les autres hameaux.

Et l'Avenir, comment s'annonce-t-il?

M.A.- Bien naturellement, il faut légèrement revenir en arrière pour rappeler ce que nous avons entrepris depuis le début de notre mandat, et qui faisait parti de cet avenir :

La construction du hangar a permis à notre agent technique de répondre efficacement aux problèmes d'enneigement cet hiver, grâce au stockage de sel et à la protection du matériel.

L'aire de jeux ne désemplit pas, et l'accès au cimetière est facilité avec des places de parkings à proximité.

L'agrandissement du parvis de l'église sécurise les cérémonies et le carrefour de l'école, en obligeant les automobilistes à réduire leur vitesse.

Et n'oublions pas tous les aménagements : voirie au Bourg, Reculet, Petit-Plessis pour réduire la vitesse, réfections des routes de La Bête et de Bouc Etourdi, construction d'abribus à Reculet, au Bourg et très prochainement à La Bête.

L'entrée dans l'intercommunalité de Plaines et Forêts d'Yveline adoptée à l'unanimité par le C.M. devrait être effective en juin 2012.

Suite au changement de Syndicat du hameau de La Bête, la commune est sortie sans indemnité à reverser au Syndicat d'Angervilliers et les travaux réalisés ont été entièrement pris en charge par le syndicat d'Ablis. La mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif. D'autres travaux ont pu être réalisés grâce aux subventions attribuées par notre ancien Député, comme les chaudières de l'église et de l'école maternelle. D'autres travaux en commun avec la commune de Rochefort à travers notre Syndicat des écoles ont été réalisés comme la construction d'un préau, la remise en état des classes des deux écoles et le remplacement des deux chaudières. Par rapport à notre programme d'origine, seule la mise en souterrain de réseau n'a pas pu être entreprise faute de moyen financier. Quand à la construction du parking dès que nous aurons finalisé l'acquisition des terrains, plus rien ne s'opposera à sa construction.

Bon, si j'ai bien compris, il ne vous reste plus grand chose à faire...

M.A.- Il ne faut pas l'interpréter comme ça, car il nous reste le plus important à réaliser :

- le remplacement de la station d'assainissement au hameau de La Bête qui n'est plus au norme, nous n'en sommes qu'au début même si nous travaillons depuis plusieurs mois sur ce projet.
- le Plan Local d'Urbanisme, projet qui demande deux ou trois ans.
- l'agrandissement du cimetière est une nouvelle obligation. j'ai été obligé de prendre une délibération pour conserver quelques places disponibles empêchant l'achat pour les Longvillageois et les Rochefortais de concession à l'avance.
- Intégrer une intercommunalité occupera nos deux délégués aux affaires intercommunales.

Ces différents sujets vont largement occuper le C.M pour les trois prochaines années, sans compter les impondérables qui ne manqueront pas d'arriver.

Donc, vous semblez être satisfait...

M.A.- Par rapport aux objectifs annoncés, nous sommes dans les temps, mais nous avons des progrès à faire dans la gestion du territoire, même si nous améliorons notre organisation, je pense qu'il faudra passer par l'embauche d'un second agent technique. Sébastien a été malade une semaine pour la première fois ce printemps, additionné à l'entretien des chemins pendant une dizaine de jours et les Longvillageois ont eu l'impression d'un laisser aller. Mais au printemps, le temps perdu ne peut pas se rattraper avec un seul agent.

Quelles sont vos ambitions pour l'avenir ?

M.A.- Nos ambitions ne peuvent qu'être mesurées, les gens viennent vivre à Longvilliers pour vivre dans un environnement paisible. Notre ambition sera donc de nous développer uniquement pour assurer la continuité dans les écoles, sans grands à-coups pour ne pas engendrer un coût de fonctionnement ou des investissements inutiles et qu'il faudrait supporter par la suite.

Il m'était arrivé d'envisager des projets plus ambitieux pour notre commune, mais ils resteront malheureusement en rêves "ceux-ci n'étant pas onéreux", je pouvais me laisser aller.

Merci de m'avoir reçu pour faire ce petit bilan de mi-mandat.

PROPOS RECUEILLIS PAR CHANTAL LEFÈVRE : Rédactrice du Bulletin "Vivre à Longvilliers"

INTERCOMMUNALITÉ

La loi du 16 Décembre 2010, portant sur la réforme des collectivités territoriales, vise la simplification des structures territoriales (communes, intercommunalités, régions, départements), la réduction du nombre d'échelons territoriaux, la clarification des compétences et des financements.

La loi modifie en profondeur l'architecture institutionnelle locale, tout en maintenant l'existence de la région et du département (mais la loi prévoit une spécialisation de leurs compétences).

La refonte de la carte de l'intercommunalité (en 2013) et l'élection des conseillers territoriaux (en 2014) impliquent que les choix soient opérés dès 2011. A cet effet **un schéma départemental de coopération intercommunale devra être élaboré avant le 31 Décembre 2011 par le préfet**, en concertation avec les collectivités concernées et les nouvelles commissions départementales de coopération intercommunale.

La mise en œuvre du schéma débutera dès sa publication par le préfet. Elle devra être achevée avant le 1^{er} juin 2013, date à laquelle tout le territoire national doit être couvert par des intercommunalités plus cohérentes.

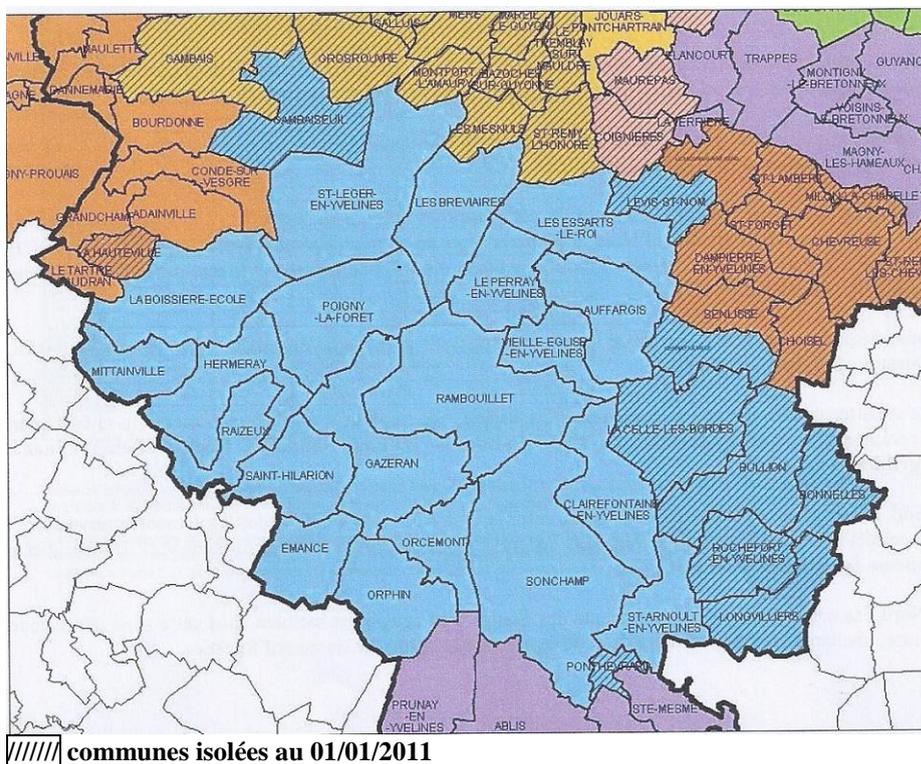
En résumé, si nous ne voulons pas nous faire imposer un rattachement à une communauté de communes, nous avons intérêt à indiquer nos souhaits concernant le schéma départemental de coopération intercommunale, avant le 31 Décembre 2011.

Ce constat a amené les communes de **LONGVILLIERS, ROCHEFORT en YVELINES, BONNELLES, BULLION, LA CELLE les BORDES et CERNAY** dans une même réflexion à rechercher une solution autour des points suivants :

- ⇒ Une cohérence territoriale
- ⇒ Une dynamique économique
- ⇒ Un développement des services de proximité.

Le partage et la mutualisation avec d'autres communes ne devant pas nous engager dans des dépenses financières trop importantes.

Lors de la réunion du conseil municipal de Longvilliers du 17 Juin 2011, celui-ci après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité des membres présents et représentés, l'intégration de la commune de **LONGVILLIERS**, à la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines et des Etangs (CCPFY), dont elle est limitrophe, au 1^{er} Janvier 2012 et charge Monsieur le Maire de suivre ce dossier et de signer tous les documents relatifs à cette décision.



Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (Source : Préfecture des Yvelines 20/06/2011)
Périmètre des Communautés de Communes des Plaines et Forêts des Yvelines et des Etangs

Référence : Site internet : www.vie-publique.fr

NUISANCES AÉRIENNES



Forte mobilisation contre le projet de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile)

Pour mémoire, ce projet lancé en Novembre 2009 par la direction générale de l'aviation civile concerne « le relèvement des altitudes d'arrivées des avions en provenance du Sud-Est à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration vent d'est ». Ce relèvement s'accompagne d'un déplacement des couloirs aériens qui augmentera considérablement les nuisances pour certaines communes.

Le 14 Mai 2011, environ 500 personnes se sont rassemblées devant le ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement. Parmi elles, se trouvaient des habitants de Bonnelles, Corbreuse, Dourdan, Etampes, Etrechy, Les Granges, Limours, Longvilliers, Richarville, Rochefort, Roinville, St Arnoult, Ste Mesme ... ainsi que de nombreux élus : Madame Claire-Lise Champion, sénatrice de l'Essonne, Madame Anny Poursinoff, députée des Yvelines, Monsieur Franck Marlin, député de l'Essonne, Monsieur Lionel Walker, conseiller général, Monsieur Dominique Echarroux, conseiller général, Monsieur Legois, Maire de Dourdan, Monsieur Marc Alles, Maire de Longvilliers.

Une délégation fut reçue par un conseiller technique de la ministre. Ce dernier a indiqué que les résultats d'études complémentaires seraient présentés à l'ACNUSA (Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires) pour avis au cours du mois de Juin et qu'ensuite une décision serait prise.

Le Mercredi 29 Juin 2011, s'est déroulée à Limours une réunion d'information durant laquelle Madame Kosciusko-Morizet, accompagnée par le directeur de la DGAC, a tenu à présenter le projet et a invité les participants à poser quelques questions. Le projet de la DGAC fut hué. L'ACNAB (Agir contre les nuisances aériennes à Bonnelles et sa région) souhaitait avoir un temps de parole pour présenter sa position, mais n'y a pas été autorisé. Après une dizaine de questions, les réponses furent apportées. Ce ne fut pas un échange, mais une intervention destinée à faire comprendre que rien ne devait, ni ne pouvait s'opposer au projet de la DGAC qui, d'ailleurs, s'est réfugié derrière les directives ministérielles. Certains propos mettant en cause l'analyse et la pertinence du projet de la DGAC furent qualifiés de propagande.

Le Mercredi 12 Juillet 2011, une réunion organisée à la présidence du sénat par Monsieur Gérard Larcher a permis à Monsieur Mattern (Commandant de bord) d'exposer la proposition alternative du Parc National du Gâtinais. A l'issue de cette réunion, une synthèse fût présentée par Monsieur Gérard Larcher et approuvée par la délégation. « La Ministre a pris une décision, mais le Sénat a un rôle de contrôle vis-à-vis du Gouvernement. Aussi il soumet à notre avis la proposition de Monsieur Vandewalle, Député des Yvelines, qui est de demander une procédure d'arbitrage par Eurocontrol, à voir les modalités de la démarche et d'expertise ». Monsieur Gérard Larcher informera le Premier ministre et la ministre de sa décision au plus tard le lendemain.

Eurocontrol a pour mission d'harmoniser et d'unifier la gestion de la navigation aérienne en Europe, dans des conditions de sécurité maximales tout en minimisant les coûts et les impacts environnementaux.

En conséquence, rien ne semble encore acté.

COMMISSION VOIRIE

Au cours de l'été, la commission a poursuivi ses actions d'analyse et d'investigation.

Suite à un rendez-vous avec notre Conseiller Général, ce dernier nous a indiqué que, répondant à une question orale, le Président du Conseil Général a confirmé qu'un nouveau plan triennal d'aide aux communes pour l'entretien des voiries serait mis en place pour couvrir la période 2012 – 2013 – 2014. Nous suivrons cette question avec la préparation du dossier au 4^{ème} trimestre 2011.

Autre préoccupation : l'état de la route partant du Bouc Etourdi via Rouillon vers Dourdan.

Lors de notre réunion du 24 mars, la mairie de Dourdan nous avait annoncé que les travaux démarreraient en septembre / octobre.

Nous avons dû relancer plusieurs fois par téléphone, et par courriels, pour enfin obtenir quelques informations de la part de Monsieur l'Adjoint technique.

La Mairie de Dourdan, sans plus de précisions nous confirme que le dossier technique serait prêt, mais la consultation des entreprises n'est pas encore lancée. Manifestement, la Mairie de Dourdan a d'autres priorités.

Pour la 3^{ème} phase du plan triennal, le dossier de consultation est en cours de finalisation, pour un appel d'offres en septembre et un maximum de travaux avant l'hiver prochain.

Un dernier point d'attention concernait le recours contre l'assurance du responsable du sinistre de la destruction du garde-corps du Pont du Moulin de la Forge. Le dossier vient enfin d'aboutir, et nous allons pouvoir engager les réparations du garde-corps, mais aussi de la poutre de rive du pont lui-même.

TRAVAUX AUTOROUTE A 10

CARREFOURS GIRATOIRES / PARKING DE LONGVILLIERS

Cet été, dans la presse locale : "Les Nouvelles de Rambouillet" du Mercredi 27 Juillet 2011, le Maire, les adjoints, les élus et les habitants de Longvilliers ont découvert un article :

"Le parking de Longvilliers démarre en 2012".

Cet article parle de la construction de :

- ⇒ deux carrefours giratoires
- ⇒ du parking de 153 places de son aménagement et de son entretien.

Ce projet d'un montant d'environ 1 800 000 euros est financé par le Conseil Général des Yvelines, Cofiroute, le Syndicat des Transports Ile de France (STIF), la Région Ile de France et la commune de Longvilliers.

Où en est-on aujourd'hui ?

- ⇒ la construction des carrefours giratoires et du parking sont à nouveau d'actualité
- ⇒ la construction du premier carrefour giratoire a commencé fin août (avec deux mois de retard par rapport aux dates qui nous avaient été annoncées en juin)
- ⇒ l'acquisition des terrains est actuellement en cours par la commune de Longvilliers pour le projet de parking.

Le projet avance en termes de délai (on en parle tout de même depuis plus de six ans) et de financement. Pour les utilisateurs actuels de ce parking "sauvage" (ligne de bus 91.02 et 91.03, covoiturage), c'est une excellente nouvelle, qui va dans le bon sens (moins de véhicules en région parisienne, économie de carburant, économie financière, moins de pollution et plus de sécurité pour les usagers du parking).

Alors le parking on en reparlera en.....2012 !

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

5 CCAS

Les communes de Bonnelles, Bullion, La Celle les Bordes, Rochefort-en-Yvelines et Longvilliers ont conclu un partenariat afin de proposer aux personnes retraitées de leurs communes de nombreuses et éclectiques sorties.

Au programme, ces prochains mois :

Mercredi 14 septembre, SORTIE ACCESSIBLE À TOUS LES LONGVILLAGEOIS : RUNGIS ! Visite du plus grand marché du monde. Départ à 4H15 du matin en car ! 55€ (renseignements en mairie)

Samedi 15 octobre à partir de 12h00, apéritif à la salle polyvalente de Rochefort-en-Yvelines.

Novembre : théâtre

Décembre : Dîner et courses en nocturne à Vincennes, 69 € avec transport.

Petit tour en car pour voir **Paris et ses illuminations de fin d'année**

Janvier : Galette à Bullion, un dimanche

Jeudi 12 janvier : - Spectacle d'ouverture des **20 ans du cirque de Massy**, 27 € (transport en car inclus)

Mars : apéritif à La Celle les Bordes

Mai : théâtre et goûter à Bonnelles

Voyage à l'étranger prévu fin 2012

Le CCAS DE LONGVILLIERS

propose cette année à ses administrés nés avant 1946, inscrits sur la liste électorale et au personnel communal une **excursion à Chartres. Un déjeuner et la visite du centre international du vitrail sont prévus le samedi 3 décembre.**

(Renseignements en mairie et prochainement dans vos boîtes à lettres)

LA TÉLÉASSISTANCE MOBILE

Vous connaissiez la télé assistance : un système connecté au téléphone de la maison, relié à une montre ou un collier et permettant de déclencher dans un rayon de 80 mètres, 24H/24 et 7J/7 une alarme en cas de problème (chute par exemple).

Aujourd'hui la technologie permet de rendre ce service utilisable dans tous vos déplacements. Que vous soyez seuls dans les bois pour une cueillette de champignons, en voyage à l'étranger ou simplement en visite chez un ami proche, ce mini téléphone portable (et son étui) permet de vous localiser par GPS et de vous joindre (par réseau GPRS ou GSM classique) afin de vous orienter, vous rassurer ou vous secourir si nécessaire. De plus, ce mini téléphone est proposé avec un forfait communication de 30 minutes par mois à destination de vos N° personnels (hors centrale de secours).

Renseignements et mise à disposition : ADMR de St Arnoult-en-Yvelines)

Tél : 01 30 59 39 44, 22 rue des remparts (à côté du super U)



Voici venir l'automne, période où l'on exécute dans sa propriété différents travaux tels que taille des haies, brûlages de végétaux, nouvelles plantations. Voici quelques rappels sur les règles à respecter dans les hameaux de notre commune:

1. Brûlage des végétaux :

Une précision concernant le brûlage des déchets verts de jardins et de parcs à l'air libre nous a été envoyée en mairie au mois de juillet 2011 par le Préfet des Yvelines. Cette note nous précise que le brûlage des déchets verts de jardins et de parcs, assimilés à des déchets ménagers, **est interdit toute l'année et sur l'ensemble du territoire départemental.**

Mr le Maire de LONGVILLIERS et les services de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

2. Les plantations le long de la voie publique: rappel de l'article du bulletin juin 2001

Dans son souci de sécurité (chute de branches, ...) et de bonne visibilité, la loi impose aux riverains de la voie publique le respect de certaines distances pour leurs plantations. Si le propriétaire ne respecte pas les distances ou hauteurs exigées, l'Administration peut, après mise en demeure, demander à ses agents de faire le nécessaire aux frais de l'intéressé.

Le long des routes nationales :

La loi interdit de planter à moins de 6 mètres d'une route nationale, sauf dérogation accordée par le commissaire de la République (Préfet) et, dans ce cas, la plantation ne peut, en tout état de cause, être faite, au minimum, qu'à 1 m du bord extérieur du fossé (côté propriété riveraine).

Le long des chemins départementaux et des voies communales

On doit observer les distances prescrites suivantes :

- 2 m au moins, si les plantations doivent dépasser plus tard 2 m de hauteur.

- 0,50 m au moins, si les plantations ne doivent pas dépasser 2 m de hauteur

Lorsqu'un mur privatif sépare le terrain riverain de la voie publique, on peut y appuyer des plantations en espalier, à l'intérieur de la propriété seulement.

Lorsqu'il y a une ligne électrique qui longe la voie publique, les arbres ne peuvent être plantés qu'à 3 m, au moins, de l'alignement, s'ils ne dépassent pas 7 m de hauteur, avec un retrait supplémentaire de 1 m pour chaque mètre de hauteur dépassant les 7 m (exemple : un arbre de 9 m de hauteur doit être planté à $3\text{ m} + 2\text{ m} = 5\text{ m}$ de l'alignement).

Mais, au-delà de 10 m, la hauteur est libre. De plus, l'Administration peut accorder une dérogation à ces règles.

Pour l'élagage des branches, les riverains doivent couper celles-ci à la limite de l'alignement (au minimum).

Travaux d'automne 2011 (suite)

a) Règles particulières pour les arbres

Près des carrefours et croisements, les arbres de « haut jet » doivent être étêtés à 3 m de hauteur dans un rayon de 50 m du centre du carrefour.

Dans les virages (côté petit rayon) et sur une longueur de 30 m de part et d'autre de la courbe, les arbres plantés à moins de 4 m de l'alignement doivent être étêtés à 3 m de hauteur.

b) Règles particulières pour les haies

Les haies vives plantées le long des chemins départementaux et des voies communales ne peuvent être plantées qu'à 0,5 m, au moins, en retrait de l'alignement.

Près d'un carrefour, la haie ne doit pas dépasser 1 m de hauteur (par rapport au sol de la chaussée et non du terrain où elle est plantée), et cela sur une longueur de 50 m comptés à partir du centre du carrefour.

Dans un virage, la haie ne doit pas non plus dépasser 1 m de hauteur dans la courbe (côté petit rayon) et sur une distance de 30 m de part et d'autre de cette partie courbe.

3. Compositions des haies vives bordant la voie publique.

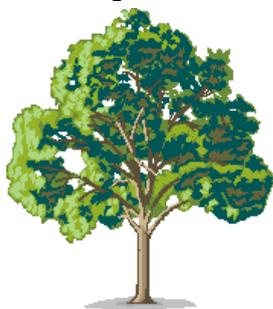
Le P.O.S prévoit à l'article 6:

Dans les hameaux, lorsque les clôtures sur voie sont constituées de haies doublées ou non d'un grillage, les espèces utilisées sont régionales, telles que lauriers, charmes, fusains, etc.....
On éliminera d'emblée les haies monotones et rigides constituées uniquement de thuyas.

Cette liste se trouve dans l'annexe: les clôtures dans les Yvelines du P.O.S édité par la CAUE 78.

Nous avons constaté que certaines haies étaient mal entretenues, pouvant gêner la visibilité des véhicules (et notamment des cars) sur la voie publique.

Merci donc aux intéressés de prendre les dispositions nécessaires.



INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions sur le fichier électoral peuvent s'effectuer jusqu'au 31 décembre à tout moment de l'année. Cette inscription vous donnera le droit de vote à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.



Vous venez d'emménager à Longvilliers : votre inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre prochain entraînera votre radiation sur votre ancienne commune de rattachement. Pour vous inscrire, vous devez être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes.

Liste des pièces à fournir :

- ❖ Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité,
- ❖ Un justificatif de domicile récent,
- ❖ Si vous habitez chez vos parents, une attestation sur l'honneur de ces derniers, établie sur papier libre, certifiant que vous résidez chez eux.

Prochaines Élections

22 avril et 6 mai 2012 Élection présidentielle Durée du mandat : 5 ans (dernière élection : 22 avril et 6 mai 2007)

10 et 17 juin 2012 Élections législatives Durée du mandat : 5 ans (dernière élection : 10 et 17 juin 2007)

COURS DE SECOURISME

la mairie envisage d'organiser une deuxième session de cours de secourisme.

Cette formation se déroule sur trois ½ journées, dans la salle du conseil municipal de Longvilliers et est financée à 50% par la Mairie.

Si vous êtes intéressés,
inscrivez-vous rapidement auprès de la
Mairie :
(Tel : 01 30 41 33 96, courriel :
mairie.longvilliers@wanadoo.fr).

URGENCES

GENDARMERIE :	01 61 08 32 30
POLICE SECOURS:	17
POMPIERS :	18
SAMU:	15
TOUTES URGENCES :	112
EDF (dépannage) :	08 10 33 30 78
GDF (dépannage) :	08 10 43 30 78
CENTRE HOSPITALIER (Dourdan) :	01 60 81 58 58
CENTRE HOSPITALIER (Rambouillet):	01 34 83 78 78
CENTRE ANTI-POISONS :	01 40 05 48 48
DROGUE INFO SERVICE	01 05 23 13 13

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

- **Madame CUZON**
13, hameau le Petit Plessis
78730 LONGVILLIERS
Tél : 06.61.76.37.53.

- **Madame MOYEN**
18, rue du Lavoir
Hameau de La Bâte
78730 LONGVILLIERS
Tél : 01.30.41.45.01.

- **Madame FERRANDIN**
Morsang
78730 LONGVILLIERS
Tél. : 01.64.59.15.40.

Liste mise à jour au 18 août 2011.

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4, route de Rochefort

☎ 01 30 41 33 96

☎ 09 64 38 87 19

Fax : 01 30 41 46 18

<http://longvilliers.free.fr>

La Mairie est ouverte au public :

✓ *Le mardi de 14h à 17h*

✓ *Le jeudi de 14h à 17h*

✓ *Le samedi de 9h à 12h*

Le Maire, Marc ALLES reçoit sur rendez-vous

RECENSEMENT



Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette démarche obligatoire du parcours de citoyenneté peut également être accomplie par votre représentant légal. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)

Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué(e) à la journée d'Appel de Préparation à la Défense, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, faites vous régulariser rapidement à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : defense.gouv.fr

LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Depuis peu, les administrés qui veulent faire des demandes de passeports peuvent télécharger les formulaires de demande de passeport sur le site suivant : ants.interieur.gouv.fr et les pré remplir à l'écran avant de les imprimer. Ces formulaires sont disponibles uniquement pour les demandes de passeports adultes et mineurs. Les déclarations de perte sont aussi disponibles sur ce site.

Pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de la Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines vous accueilleront uniquement sur rendez-vous. Cette réorganisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil et facilitera la gestion des dossiers traités.

Rendez-vous : les lundis et jeudis après midi et les mardis, mercredis, vendredis et samedis matin.

Contact : 01 30 88 25 30

- Un timbre fiscal, pour les passeports (89 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie

ÉCOLES



Rentrée scolaire 2011

La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 5 septembre pour les écoles élémentaire et maternelle.

Effectifs :

École maternelle: 48 enfants (18 Petite Section, 15 Moyenne Section, 15 Grande Section)

École élémentaire : 99 enfants (20 CP, 17 CE1, 26 CE2, 20 CM1, 16 CM2)

Enseignants :

École maternelle : Pas de changement d'enseignants. Mesdames RIOM (Directrice) Petite Section et Grande Section, Mme LAMOTHE et Mme CATTANÉO (Petite et Moyenne Section) restent à leur poste.

École élémentaire : Mesdames DIGNAT et COURTOIS sont parties pour d'autres écoles. Madame FRANÇOIS, étant prioritaire, a pu revenir à notre grande joie. Madame FAURE rejoint l'équipe enseignante. Madame NEUILLY (Directrice) et Monsieur SAUREL continuent d'assurer un enseignement de qualité.

Travaux :

École maternelle : Hormis de petits travaux d'entretien, une grille a été posée à proximité du portail de la cour de l'école afin d'assurer l'écoulement des eaux de pluie et ainsi éviter l'éternelle flaque qui s'y trouvait.

École élémentaire : Hormis de petits travaux d'entretien, la chaudière de l'école primaire a été changée. Nous remercions Mr Gérard Larcher, Président du Sénat, qui a subventionnés les travaux avec la réserve parlementaire. La maintenance de l'ancienne chaudière commençait à sérieusement poser des problèmes.

BONNE ANNÉE SCOLAIRE A TOUS !!!!



Calendrier départemental de l'année scolaire 2011-2012 pour les écoles maternelles et élémentaires publiques (en application de l'arrêté départemental du 21 juin 2011)

	Départ en congé (après la classe)	Reprise des cours (le matin des jours indiqués)
Rentrée des élèves		Lundi 5 septembre 2011
Congés de Toussaint	Samedi 22 octobre 2011	Jeudi 3 novembre 2011
Congés de Noël	Samedi 17 décembre 2011	Mardi 3 janvier 2012
Congés d'Hiver	Samedi 18 février 2012	Lundi 5 mars 2012
Congés de Printemps	Samedi 14 avril 2012	Lundi 30 avril 2012
Pont de l'Ascension	Les cours du vendredi 18 mai 2012 sont reportés au mercredi 9 mai 2012 toute la journée.	
Congés d'été	Jeudi 5 juillet 2012	Mardi 4 septembre 2012

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE



Vous avez au moins un enfant âgé de 6 à 18 ans.
Cet [enfant est à votre charge](#), vos ressources ne dépassent pas certaines limites.
Vous avez peut-être droit à l'Allocation de Rentrée Scolaire.

Les conditions :

Pour la rentrée 2011-2012 votre enfant doit être né entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2005 inclus, ou, s'il est plus jeune, il doit être déjà inscrit à l'école primaire (CP, CE1, etc.).

Dans tous les cas, il doit être écolier, étudiant ou apprenti et, s'il travaille, sa rémunération nette mensuelle ne doit pas dépasser 836,55 €.

Attention: si votre enfant est âgé de 6 ans ou plus mais est toujours en maternelle, il n'a pas droit à l'Ars.

Vos [ressources](#) de l'année 2009 ne doivent pas dépasser :

- pour 1 enfant 22 970 €
- pour 2 enfants 28 271 €
- pour 3 enfants 33 572 €
- ajouter par enfant en plus 5 301 €

Si vos ressources dépassent de peu le plafond applicable, vous recevrez une allocation de rentrée scolaire réduite, calculée en fonction de vos revenus.

Le montant:

Le montant de l'Allocation Rentrée Scolaire dépend de l'âge de l'enfant. Il est de:

- 284,97 € pour un enfant âgé de 6 à 10 ans
- 300,66 € pour un enfant âgé de 11 à 14 ans
- 311,11 € pour un enfant âgé de 15 à 18 ans

Les démarches:

Vous êtes déjà allocataire, vous n'avez pas de démarche à effectuer, vous devez simplement avoir déclaré vos revenus 2009 à votre service des Impôts ou à votre Caf.

Vous n'êtes pas allocataire, vous devez remplir un dossier et le retourner à votre Caf. Vous pouvez le [télécharger](#) et l'imprimer ou le demander à votre Caf.

L'Ars vous est versée automatiquement fin août pour les enfants âgés de 6 à 16 ans. Pour ceux âgés de 16 à 18 ans, le versement intervient dès que vous aurez renvoyé l'attestation justifiant de leur scolarité ou de leur apprentissage.

Si votre enfant est né après le 31 décembre 2005 et est déjà entré à l'école primaire (CP, CE1, etc.), vous devez adresser à votre Caf un certificat de scolarité à récupérer auprès de l'établissement scolaire.

TRANSPORT DES COLLÉGIENS

Pour les élèves inscrits au collège de Bonnelles ou au collège de St Arnoult en Yvelines, quelques imprimés vierges de carte Imagine'R sont à votre disposition en Mairie.

Vous devez : Remplir cet imprimé,

Le faire tamponner par le collège accueillant votre enfant, déposer une copie en Mairie,
Régler le montant de la zone 5-6 en prenant le tarif pour les non boursiers soit 157.25 euros pour l'année scolaire 2011-2012,

Envoyer l'imprimé et votre règlement à l'Agence Imagine'R 95905 CERGY PONTOISE Cedex en demandant une attestation de paiement. La commune prend en charge le coût du transport sur présentation de l'attestation de paiement et d'un Relevé d'Identité Bancaire.

TRANSPORT DES LYCÉENS

Des imprimés carte Imagine 'R sont également à remplir et à faire tamponner par le lycée.

Le règlement est à la charge des parents.

Pour les lycéens, habitants à Longvilliers, la commune participe financièrement sur présentation du justificatif de paiement de cette carte Imagine'R, d'un certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire.

P.S: Pour remplir l'imprimé, il faut choisir deux zones obligatoirement. Cocher ZONE 5-6 pour les habitants de Longvilliers inscrits aux collèges et lycées de proximité.

GRATUITÉ DES TRANSPORTS, MODE D'EMPLOI

La Région met en œuvre la gratuité dans les transports à l'intention des Rmistes. Comment l'obtenir ? Suivez le guide !



Qui en bénéficie ?

Le « Forfait gratuité transport » est un coupon de transport gratuit réservé aux allocataires du Relevé Minimum d'Insertion et aux membres de leur foyer.

Pour en bénéficier, ces personnes doivent avoir perçu le RMI le mois précédant la demande et avoir un droit RMI ouvert auprès de la Caisse d'allocations familiales (Caf).

Comment l'obtenir ?

- Le demandeur doit se munir de son numéro d'allocataire de la Caisse d'allocations familiales (Caf) et appeler l'Agence solidarité transport Île-de-France au 0800 948 999, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h (appel gratuit depuis un poste fixe).

• **S'il ne possède pas la Carte solidarité transport**, il recevra un formulaire à compléter. La Carte et son « Forfait gratuité transport » lui seront expédiés gratuitement par courrier au bout de trois semaines après étude de son dossier.

• **S'il possède déjà la Carte solidarité transport**, il recevra par courrier, dans les trois semaines qui suivent son appel, son « Forfait gratuité transport » valable jusqu'au prochain renouvellement de ses droits RMI, ainsi que les forfaits des membres de son foyer.

- À noter : tous les trois mois, avant la fin de validité de leur Forfait, les bénéficiaires du RMI doivent rappeler le 0800 948 999 pour demander leur nouveau coupon « Forfait gratuité transport ».

Comment l'utiliser ?

Le Forfait permet de voyager sur les lignes RATP (sauf Orlyval), Transilien SNCF et le réseau de bus Optile. Lors d'un contrôle, le forfait doit être présenté avec la Carte solidarité transport correspondante.

Le Forfait n'est pas remplacé en cas de perte ou de vol. Les titres de transport achetés en attendant de recevoir le Forfait ou la Carte ne sont pas remboursés.

ETUDIANTS

Vous vous interrogez sur votre avenir !...
Les salons de l'Étudiant ont pour mission d'informer et d'accompagner
les 15-25 ans dans le choix complexe et déterminant de leurs études.

L'ETUDIANT vous propose les salons suivants :

Salon Européen de l'Éducation - Salon de l'Étudiant,

Du 24 au 27 novembre 2011 - 75015 Paris - Parc des expositions -Porte de Versailles

Salon spécial grandes écoles de commerce et d'ingénieurs,

Du 09 au 11 décembre 2011 - 75017 Paris - Espace Champerret - Hall A.

Salon de l'Apprentissage et de l'Alternance,

Du 13 au 15 janvier 2012 - 75015 Paris - Parc des expositions -Porte de Versailles

Salon des Formations Artistiques,

Du 27 au 28 janvier 2012 -75015 Paris - Parc des expositions - Porte de Versailles - Pavillon 8

Salon des Masters, MBA de Paris,

Du 03 au 04 février 2012 - 75015 Paris - Porte-de-Versailles, Pavillon 6

Salon de l'Étudiant Paris,

Du 09 au 11 mars 2012 - 75015 Paris - Parc des expositions - Porte-de-Versailles - Pavillon 2 - Niveau 1

CAF

Le bon plan pour les étudiants Aide au logement



Au moment où les étudiants préparent leur rentrée universitaire, la Caisse d'allocations familiales des Yvelines (Cafy) met à leur disposition un téléservice « **aide au logement étudiant** » pour faciliter leurs démarches administratives.

En se connectant sur le www.caf.fr, les étudiants peuvent saisir en ligne leur demande d'aide au logement, imprimer leur dossier personnalisé puis le transmettre à la Cafy, accompagné des pièces justificatives demandées.

Dès réception du dossier, l'étude du droit à une aide au logement est effectuée dans les meilleurs délais.

En 2009, 501 600 étudiants ont eu recours au téléservice « aide au logement étudiant » sur le caf.fr

Les étudiants peuvent également estimer le montant de leur aide sur le www.caf.fr

Caf des Yvelines 2, avenues des prés
BP 17 78184 St Quentin Yvelines Cedex.

www.caf.fr

AMPLITUDES ET FRÉQUENCES

LIGNE 91.02

- Lundi au vendredi

	Dourdan	Parc de Courtaboeuf
Premier départ	05h30	06h00
Dernier départ	21h00	21h00

Fréquence: toutes les 17 à 25 minutes de 06 h42 à 09 h10 et de 16h14 à 19h25.2 allers et 3 retours en milieu de journée.

	Dourdan	Orsay
Premier départ	07 h 00	09 h05
Dernier départ	19h15	19 h50

Fréquence: 2 allers-retours le matin, 2 allers-retours le midi et 3 allers et 4 retours l'après-midi.

LIGNE 91.03

- Lundi au vendredi

	Dourdan Palaiseau	Massy-Palaiseau
Premier départ	05h30	05h30
Dernier départ	21 h00	21 h00

Fréquence: de 6 à 15 minutes entre 06h00 et 09h30 et de 16h05 à 19h20.

De 20 minutes à 60 minutes le reste du temps.

- Samedi

	Dourdan Palaiseau	Massy-Palaiseau
Premier départ	06h00	06h00
Dernier départ	21h00	21h00

TITRES DE TRANSPORT

Tout **titre de transport** doit être validé obligatoirement à la montée dans le bus y compris le coupon de Carte Orange.

• Ticket d'accès à bord :

Ticket simple à l'unité : il est délivré par le conducteur

• Ticket t + :

1 ticket pour 5 sections

ABONNEMENTS :

Carte Orange : elle est délivrée dans les gares SNCF et les stations RATP. -

Zones 4 et 5 sur la ligne 91.02

Zones 4 et 5 sur la ligne 91.03

• Pass Navigo

• **Carte scolaire OPTILE**: elle permet d'effectuer un seul aller-retour par jour, sous certaines conditions.

• **Carte Imagine "R"** : elle est réservée aux collégiens, lycéens et étudiants.

• **Carte Rubis** : si vous avez plus de 65 ans, elle donne la gratuité, sous certaines conditions.

Adressez-vous au Centre Communal d'Action Sociale de la mairie de votre commune de résidence.

• **Le transport est gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.**

• Attention :

Exigez, vérifiez et conservez votre titre de transport.

Le voyageur est tenu de présenter un titre de transport valable à toute demande des contrôleurs. Tout contrevenant sera poursuivi.



19, route Nationale 91081 BRUNOY Cedex

Tél: 01 60 47 05 55

<http://www.albatrans>

TRANSPORTS EN COMMUN SUR VOTRE COMMUNE

Des usagers utilisent quotidiennement la station de bus « PLESSIS MORNAY » pour se rendre à leur travail ou autres. Il est important de savoir que :

La ligne 91 .02 dessert le parc de Courtaboeuf et parfois la gare RER d'Orsay.

La ligne 91.03 dessert les gares de Massy Palaiseau (arrêt au pied de la passerelle).

Une escapade à Paris, un voyage en TGV depuis MASSY ; c'est pratique pour les Longvillageois. Plus de souci et frais de parking !!! Il vous suffit de lire « amplitudes et fréquences » pour réaliser le succès rencontré par ces lignes. Des plaquettes sont à disposition dans votre mairie.

Consultez le site de la Mairie de Longvilliers pour plus de renseignements : <http://longvilliers.free.fr>

LA RETRAITE DE BASE DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES SERVICES



Premier versement

C'est la notification de retraite, document officiel délivré par votre caisse, qui vous indique le point de départ et le montant de votre retraite. Ce montant est ensuite revalorisé tous les ans.

- [La notification de retraite](#)
- [La revalorisation de votre retraite](#)

La notification de retraite

La notification de retraite est un document officiel qui justifie de votre qualité de retraité du régime général. Il comprend :

- votre retraite détaillée ;
- le point de départ ;
- le montant mensuel ;
- les voies de recours.

Dès réception de votre notification, adressez une photocopie à votre caisse primaire d'assurance maladie si vous souhaitez bénéficier du remboursement des dépenses de soins et de ceux de vos ayants droit (conjoint, enfants à charge). Celle-ci examinera vos droits.

A noter

Nous vous recommandons de garder l'original de votre notification et de ne communiquer que des photocopies.

Retrouver toutes les informations sur [Ameli, le site de l'Assurance maladie](#)

La revalorisation de votre retraite

Depuis 2009, [votre retraite est revalorisée](#) une fois par an, au 1^{er} avril.

Ces nouvelles règles permettent de mieux prendre en compte les évolutions de l'inflation (pour l'année précédente et pour l'année en cours) et d'aligner la date de revalorisation avec celle applicable pour les régimes de retraites complémentaires de salariés ARRCO-AGIRC.

La somme perçue en avril n'est pas revalorisée puisqu'il s'agit de la mensualité de mars.

Cette augmentation apparaît sur le paiement adressé en mai.

Nous appeler : 3960
Prix d'un appel local depuis un poste fixe
du lundi au vendredi de 8 h à 17 h

Pour appeler de l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60

QUALITÉ de L'EAU à LONGVILLIERS (année 2010)



AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2010 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...)

Paramètres / Analyses	Bouc Étourdi	Bourg - Petit Plessis Reculet	La Bête
Origine de l'eau	Forage de Longvilliers	Forage de Rochefort	Source de Levimpont (Saint Cyr sous Dourdan 91)
Gestion assurée par	Véolia Eau Essonne	Syndicat des Eaux d'Ablis	Véolia Eau Essonne
Bactériologie Absence exigée	Très bonne qualité Prélèvements : 3	Très bonne qualité Prélèvements : 7	Très bonne qualité Prélèvement : 1
Nitrates Ne pas dépasser 50 mg/L	Eau contenant peu de nitrates Moyenne : 21 mg/L Maximum : 22 mg/L Prélèvements : 6	Eau contenant peu de nitrates Moyenne : 10 mg/L Maximum : 11 mg/L Prélèvements : 5	Eau présentant une teneur élevée en nitrates, elle peut être consommée sans risque pour la santé Moyenne : 41 mg/L Maximum : 48 mg/L Prélèvements : 9
Dureté Pas de limite de Qualité	Eau calcaire, aucune incidence sur la santé Moyenne : 29°f Maximum : 33°f Prélèvements : 5	Eau calcaire, aucune incidence sur la santé Moyenne : 33°f Maximum : 34°f Prélèvements : 4	Eau calcaire, aucune incidence sur la santé Moyenne : 33°f Maximum : 34°f Prélèvements : 2
Fluor Ne pas dépasser 1,5 mg/L	Eau très peu fluorée Teneur : < 0,1 mg/L Prélèvements : 3	Eau très peu fluorée Teneur : < à 0,1 mg/L Prélèvements : 3	Eau très peu fluorée Teneur : 0,1 mg/L Prélèvement : 1
Pesticides Ne pas excéder 0,1 µg/L	Eau conforme, aucun dépassement observé Moyenne : 0,04 µg/L. Maximum : 0,06 µg/L. (déséthylatrazine) Prélèvements : 3	Eau conforme, aucun dépassement observé Moyenne : 0,02 µg/L Maximum : 0,03 µg/L (déséthylatrazine) Prélèvements : 3	Eau conforme, aucun dépassement observé Teneur : 0,08 µg/L (déséthylatrazine) Prélèvement : 1

Site Internet de l'Agence Régionale de Santé (A. R .S)

www.ars.iledefrance.sante.fr



Ce qu'il faut savoir.....

DEVENIR PROPRIÉTAIRE SANS SE MARIER

Acheter un logement à deux sans être mariés peut se faire de plusieurs façons. Le plus simple est d'acheter en indivision.

Il suffit de décider, au moment de l'achat, dans quelles proportions chacun des « indivisaires » sera propriétaire (moitié/moitié ou autre proportion). L'acte d'acquisition constatera la répartition indivise dans l'acquisition en pourcentage (qui a un caractère définitif).

La règle consiste à fixer cette quote-part de chacun en fonction de la participation financière dans l'investissement envisagé. Pour éviter toutes difficultés, lors d'un décès ou d'une séparation, voir même pour des raisons fiscales, la répartition doit correspondre au financement réel, tenant compte de l'apport personnel de chacun et de la participation dans le remboursement de l'emprunt.

Si le logement est vendu, le prix de vente est partagé en fonction des droits de chacun mentionnés dans l'acte d'achat. Chaque « indivisaire » peut demander à sortir de l'indivision à tout moment et obliger l'autre à vendre et à partager le prix.

Pour améliorer cette situation d'indivision et lui conférer une plus grande stabilité, il est possible de conclure une convention d'indivision d'une durée de cinq ans éventuellement renouvelable.

Cette convention interdit, sauf motifs légitimes, de demander le partage. En outre, elle permet d'organiser la vie de l'indivision, notamment de répartir les dépenses. Un gérant peut être nommé par les indivisaires soit parmi eux ou en la personne d'un tiers.

Afin d'éviter les inconvénients de l'indivision, le recours à la Société Civile Immobilière peut être une autre solution. En effet, les décisions relatives au bien acquis par la société se prennent à la majorité des associés prévus par les statuts et aucun des concubins ne peut provoquer le partage ou la vente judiciaire.

En outre, des clauses dites « d'agrément » bien étudiées peuvent protéger les associés en évitant, selon les événements, l'arrivée de tiers non désirés. Chaque situation mérite un examen personnalisé.

Il convient de rencontrer un notaire avant toute prise de décisions afin qu'il mette au point avec son client, la solution la plus adaptée.

CE QU'IL FAUT SAVOIR...
PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

LE RÉGIME DE LA SÉPARATION DE BIENS

À défaut de contrat de mariage, les époux sont obligatoirement soumis au régime matrimonial : « la communauté d'acquêts ».

Mais le notaire peut leur proposer d'autres régimes plus adaptés à leur situation familiale, professionnelle... par exemple le régime de la séparation de biens.

Le fonctionnement du régime de la séparation de biens est simple : les époux conservent une totale indépendance en ce qui concerne les biens, comme s'ils vivaient en union libre.

Il y a deux patrimoines : les biens de chacun acquis durant le mariage demeurent propres. Chaque époux dispose librement de ses biens (exception faite du domicile familial).

Les dettes de l'un ne peuvent être réclamées à l'autre, à moins qu'il ne s'agisse de dettes fiscales car les époux sont la plupart du temps solidairement tenus à l'égard de l'administration fiscale (par exemple pour le paiement de l'impôt sur le revenu) quel que soit leur régime matrimonial.

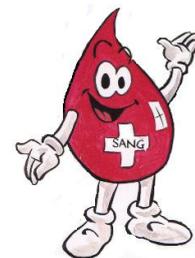
Il existe dans ce régime une certaine souplesse puisque des biens peuvent être acquis conjointement par les deux époux : dans ce cas, ce sont les règles de l'indivision qui s'appliquent : le bien indivis ne peut être vendu que si les deux époux sont d'accord. En outre, chacun d'eux peut demander le partage sans que l'autre puisse s'y opposer.

Ce régime est souvent choisi lorsque l'un des époux se destine à une activité commerciale car il permet en cas de difficultés financières de « sauver » certains biens acquis au nom de l'époux non commerçant : dans cette hypothèse, il ne faut pas que la preuve puisse être apportée que les biens en question ont été acquis avec les bénéfices du commerce.

Ce régime peut donc être considéré comme le meilleur pour un conjoint appelé à prendre des risques professionnels et ayant besoin d'une indépendance absolue.

Il peut être le pire pour le conjoint qui se désintéresse des affaires du ménage : à la fin du mariage il s'apercevra que tous les biens appartiennent à son conjoint et il se retrouvera aussi dépourvu qu'au premier jour.

COLLECTE DE SANG



Une collecte de sang est organisée à St Arnoult-en-Yvelines
Le vendredi 7 octobre 2011 de 14h30 à 20h00
Au Colombier, place Jean Moulin



En bonne santé, âgé de 18 ans à 70 ans,
vous pouvez donner
Le don de sang, il ne suffit pas d'y penser, il faut donner
Pour un 1^{er} don, vous munir d'une pièce d'identité

Contacts :
Association pour le don de sang bénévole Rambouillet – Pays d'Yveline
Correspondants à St Arnoult : Bruno Munilla 01 30 41 25 98
et Guy Rabot 06 23 51 36 37



Donneur, Receveur...
... le lien du Cœur !

L'ASSURANCE MALADIE DES YVELINES **VOUS PROPOSE UN SERVICE INNOVANT** **D'AIDE AUX MALADES ISOLÉS.**



Ses objectifs :

Éviter une hospitalisation (à l'hôpital, en clinique, en maison de repos) ;
Raccourcir la durée d'hospitalisation des patients présentant une maladie aiguë, quel que soit leur âge, vivant seuls ou avec une personne malade ou handicapée ou un conjoint valide en activité.

Il vous propose :

Une assistance ménagère pour une durée définie en fonction de vos besoins dans la mesure du possible, dans un délai de 24 à 48 heures après acceptation de la demande.

Une aide administrative permettant de vous conseiller et de vous orienter vers les services compétents.

L'intervention de l'assistante ménagère à domicile se fait sur prescription médicale. Celle-ci précise qu'elle permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation ou un placement en maison de repos et la date prévisionnelle du retour du patient à son domicile.

Le service AMDOMI évalue en fonction des besoins du patient, de l'environnement familial et du logement, la forme et la durée de l'intervention.

Pour connaître les conditions à remplir pour bénéficier des services de l'AMDOMI, contactez :

AMDOMI 78

Adresse : CPAM 78085 Yvelines cedex 9
Téléphone : 01 30 82 54 96 / Fax : 01 30 82 54 95

Courriel : amdomi@cpam-versailles.cnamts.fr Responsable : Françoise FELTRI

NOUVEAU SITE INTERNET

« La lettre fleurie »

« Les amoureux des fleurs,
Les passionnés de jardinage,
Et pour notre bonheur,
De voir fleurir nos villages.... »



Madame Catherine Ledoux de Bouc Etourdi vous invite à découvrir le nouveau site de la lettre fleurie :

<http://www.fleurir-longvilliers.com/>

Vous y découvrirez les hameaux de Longvilliers, les derniers évènements, une galerie photos, des commentaires, des liens utiles....

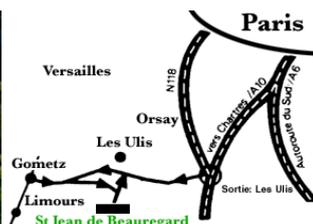
Soyez nombreux à y participer. Ce site est le vôtre.....



FÊTE DES PLANTES

Saint Jean de Beauregard :

Véritable jardin des délices, la **Fête des Plantes, Fruits et Légumes d'hier et d'aujourd'hui** aura lieu les **23, 24 et 25 septembre 2011** à Saint Jean de Beauregard. Ce sera l'occasion de découvrir et de savourer le meilleur du jardin : plus de 200 exposants et un choix étourdissant de végétaux rares et méconnus... sans compter les nombreuses surprises autour du thème de cette édition d'automne "**le jardin nourricier, nourriture du corps et de l'esprit**".



Les Journées des Plantes d'automne 2011 :

Ouverture au public:

Vendredi 14 octobre 2011 : 14h-19h

Samedi 15 octobre 2011 : 10h-19h

Dimanche 16 octobre 2011 : 10h-19h

Lieu: Parc du Domaine de Courson

91680 Courson-Monteloup — Essonne (35 km au sud-ouest de Paris)

Renseignements:

Tél : 01 64 58 90 12 Fax. : 01 64 58 97 00



JOURNÉES du PATRIMOINE 2011



Les journées du patrimoine se dérouleront les **Samedi 17 et Dimanche 18 Septembre 2011**.

C'est l'occasion de découvrir le patrimoine religieux, le patrimoine rural et naturel, les châteaux, musées et maisons de célébrités, des communes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (P.N.R), et des autres communes environnantes.

Le Ministère de la Culture nous invite cette année au "**voyage du patrimoine**" : voyage des hommes, influences architecturales, modes de circulation....

Pour les journées du patrimoine :

Longvilliers ouvre à la visite l'Eglise Saint Pierre le Dimanche 18 Septembre 2011 (visite libre 10h - 17h). Pour clore cette journée, à 17 h concert gratuit " orgue et trompette " - concert offert par le Comité des fêtes de Rochefort - Longvilliers (voir programme ci-joint).

Nous donnons ci-dessous le programme prévu pour les communes du P.N.R, proches de Longvilliers et quelques autres communes environnantes, comme celle du Val Saint Germain où une collection de "souches" est visible dans l'église Sainte Julienne.

Les programmes sont consultables sur le site internet du P.N.R www.parc-naturel-chevreuse.fr ou disponibles en mairie.

Commune	Monument /Manifestation	Renseignement
Longvilliers	Eglise St Pierre - concert à 17h (dimanche 18 septembre)	01 30 41 33 96
Bonnelles	Chapelle des Clos - Concert de musique ancienne avec flûtes à bec Salle des mariages - Exposition "Bonnelles de 1900 à nos jours"	06 84 10 77 54 01 30 88 47 30
Bullion	Eglise Saint Vincent	01 30 41 30 20
Chevreuse	Château de la Madeleine - visite libre - visite et circuit commentés Exposition - animations - ateliers (danse médiévale - gastronomie - escrime)	01 30 52 09 09 01 30 52 09 09
Choisel	Château de Breteuil - visite libre et visite commentée - exposition - animation Eglise Saint Jean Baptiste, Lavoir, Fontaine Saint Paul	01 30 52 05 02 01 30 52 42 15
Clairefontaine	Centre Technique National Fernand Sastre	01 34 84 50 19
Dampierre	Château - visite commentée du château - visite libre du jardin	01 30 52 53 24
La Celle les Bordes	Château de la Celle (visite libre - exposition) - Eglise Saint Germain de Paris	01 34 85 22 28
Le Mesnil Saint Denis	Château - Mairie et Les Grands Ambésis	01 34 61 49 79
Lévis Saint Nom	Abbaye Notre Dame de la Roche Eglise Saint Nom	01 34 61 49 79 06 75 94 57 98
Magny les Hameaux	Le voyage des plantes Eglise Saint Germain de Paris Musée national de Port Royal des Champs Maison des Bonheur	01 34 52 28 80 01 61 37 09 33 01 34 86 87 96 06 17 32 72 80
Milon la Chapelle	Eglise de l'Assomption de la Très Sainte Vierge - Exposition	01 30 52 95 62
Rambouillet	Palais du Roi de Rome - Hôtel de Ville (visite libre - circuit commenté) Bergerie Nationale - conférence et circuit commenté - animation	01 34 83 21 21 01 61 08 68 70
Saint Forget	Eglise Saint Ferréol	01 30 52 50 55
Saint Lambert des Bois	Circuit commenté	01 30 57 15 84
Saint Rémy les Chevreuse	Domaine de Coubertin Maison atelier de Marta Pan et d'André Wogensky Voyage au cœur des paysages de la vallée de l'Yvette Eglise de Saint Rémy lès Chevreuse	01 30 85 69 89 01 34 52 28 80 01 30 52 09 09 01 30 52 22 49
Senlis	Eglise Saint Denis Découverte des arbres voyageurs	01 30 52 59 29 01 30 52 09 09
Dourdan	Eglise Saint Germain - Ville - Château - Fête des jardiniers : St Félicien	01 64 59 86 97
Saint Arnoult en Yvelines	Eglise Saint Nicolas (visite guidée samedi 17 septembre à 17h) Moulin Neuf (Exposition de photos insolites - 17 et 18 septembre - 14h à 18h)	01 30 41 19 47 01 30 41 19 47
Saint Sulpice de Favières	Eglise Saint Sulpice	01 64 58 42 33
Val Saint Germain	Eglise Sainte Julienne/Collection de "Souches" (dimanche 18 septembre 14h-17h) Château du Marais (dimanche 18 septembre)	01 64 59 00 10 01 64 58 91 60

Val Saint Germain - Eglise Sainte Julienne - Collection de "souches" :

Depuis le 16^{ème} siècle et probablement bien avant, un pèlerinage se déroulait au Val Saint Germain autour des reliques de Sainte Julienne de Nicomédie. Le dernier pèlerinage a eu lieu en 1939. Lors de ces pèlerinages, chaque paroisse de la région apportait et laissait une "souche" (grand chandelier) dans l'église, en dévotion à la Sainte. Dans l'église du Val Saint Germain se trouve une collection de 138 "souches", dont celles de Longvilliers et Rochefort en Yvelines. L'église du Val Saint Germain est ouverte lors des Journées du Patrimoine et depuis 2010, une association a été créée pour la sauvegarde et la sécurisation de ce patrimoine. Alors n'hésitez pas, allez y, c'est à côté!

INVITATION

COMITÉ DES FÊTES ROCHEFORT – LONGVILLIERS

LONGVILLIERS à l'Église

Dimanche 18 Septembre 2011 à 17h00

CONCERT DES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Orgue

Jean Charles Gandrille

Trompette

Célestin Guérin

J.S. BACH, Albinoni, Tartini

Entrée gratuite

**CONCERT « ORGUE ET TROMPETTE » À L'ÉGLISE DE
LONGVILLIERS**

L'église de Longvilliers est dotée d'un très bel orgue, inauguré en novembre 2006.

Le public a pu découvrir l'étendue des possibilités musicales de cet instrument, lors de plusieurs concerts organisés depuis cette date, en récital d'orgue seul, ou associé à d'autres instruments (harpe, viole de gambe, saxophones),

Dimanche 18 septembre, à 17h00, le **Comité des Fêtes Rochefort – Longvilliers**, à l'occasion des journées du patrimoine, vous propose cette fois d'associer l'**orgue** avec un instrument mythique, la **trompette**.

L'orgue sera confié à **Jean-Charles GANDRILLE**, jeune organiste et compositeur, titulaire de l'orgue de l'église Notre-Dame d'Auvers-sur-Oise.

Avec le trompettiste **Célestin GUERIN**, ces deux artistes exploreront le répertoire baroque en interprétant des œuvres de **Tartini, Albinoni et J.S. Bach**.

On ne pouvait trouver meilleur « point d'orgue » pour clore ces journées du patrimoine 2011.

UN NOUVEAU CURÉ POUR LA PAROISSE DE LONGVILLIERS

Le Père François-Laurent CŒUR a quitté, le 1^{er} septembre 2011, le Groupement paroissial de St Arnoult-en-Yvelines, dont fait partie la paroisse de Longvilliers, pour rejoindre la paroisse de Port-Marly où il a été nommé.

Depuis cette date, il est remplacé par le Père André Jules BASSONON, de nationalité burkinabaise. Présent en France depuis plusieurs années, et âgé de 55 ans, il poursuit des études de gestion et comptabilité à la demande de son diocèse du BURKINA FASO, en assurant simultanément des fonctions de curé en paroisse.

Dans le même esprit, le Père BASSONON résidera au presbytère de St Arnoult-en-Yvelines. Entouré d'une équipe d'animation pastorale, et fort de cette aide, il assure tous les paroissiens du Groupement de son complet dévouement.

CHAMPIGNONS



Avec les pluies de ces dernières semaines, cet automne s'annonce plus faste aux mycologues que ne le fut ce dernier printemps placé sous le signe de la sécheresse. Les morilles et les tricholomes de la Saint Georges se firent rares et même le mois de juin fut fort avare en girolles, du moins dans notre Hurepoix environnant.

Rappelons une fois de plus que le ramassage des champignons à des fins gastronomiques n'est pas sans dangers. Si un grand nombre de mycophages s'en tiennent aux quelques bonnes espèces qu'ils connaissent, d'autres prennent malheureusement des risques souvent liés à des confusions. Il est vrai que de savoureuses espèces ont souvent leurs sosies toxiques. En cas du moindre doute, il importe donc de faire vérifier sa récolte par un mycologue averti. Même la consultation des nombreux excellents livres de détermination, demande déjà une certaine expérience et nécessite d'être bien informé du vocabulaire descriptif, souvent technique, ainsi que de la démarche de détermination. Ne récolter que des exemplaires sains, en bon état et les consommer, bien cuits rapidement après récolte.

Face à ces risques, les plus prudents d'entre nous se tournent vers les champignons du commerce. Une occasion pour faire ensemble une petite revue des espèces les plus cultivées dans le monde. Six espèces représentent 75% des champignons cultivés. Le champignon de Paris (*Agaricus bisporus*) et le Shiitake (*Lentinus edodes*) contribuent chacun pour 20%, puis viennent les champignons noirs chinois (*Auricularia auricula-judae*) pour 15%, les pleurotes pour 10%, ensuite une espèce souvent commercialisée en conserve par les distributeurs asiatiques (*Flamulina velutipes*) 5% et les Volvaires 5%.

La culture du champignon dit de Paris ou de couche date au moins du XVII^{ème} siècle. La Quintinie, agronome et jardinier de Louis XIV, cultivait le Rosé des prés (espèce voisine) à Versailles, depuis environ 1675, dans le Potager du Roy pour la table de celui-ci.

La mode des champignons cultivés dans des carrières apparaîtra à Paris sous Napoléon 1^{er}.

A partir du XIX^{ème} siècle on réutilise de nombreuses carrières souterraines en Ile de France et Val de Loire. Depuis environ 30 ans cette culture en galeries est progressivement abandonnée au profit d'une culture contrôlée en salles climatisées. Après s'être développée dans plusieurs carrières souterraines qui ne sont plus exploitées à Paris, la culture s'était étendue dans d'autres carrières d'Île de France et de France.

Au XIX^{ème} siècle, la culture gagna d'autres régions comme la Normandie, la Picardie, la Bourgogne, la Gironde et surtout le Val de Loire. Elle se développe de manière importante dans cette dernière à partir de la fin du XIX^{ème} siècle. Le Saumurois et la Touraine, possédant des milliers de kilomètres de galeries taillées dans le tuffeau, mais aussi un nombre important de chevaux produisant le fumier nécessaire à la culture des champignons, le Val de Loire fut alors - et de loin- la première région de production de champignons de Paris. Cependant la nouvelle pratique de culture en salles climatisées, combinée à la concurrence des pays de l'Est, est à l'origine de l'abandon de ces galeries du Val de Loire qui servent désormais de caves à vin ! C'est ainsi que cette activité a presque complètement disparu dans cette région.

La production mondiale annuelle est évaluée à ce jour à plus de 2 millions de tonnes, le leader actuel étant...la Chine avec 500 000 tonnes. Ces chiffres n'étant que des ordres de grandeur ; les sources énonçant des estimations très variables.

On distingue 2 types de champignon de Paris :

Le blanc, de loin le plus répandu, sa culture se fait en cave en France ou en hangar réfrigéré principalement aux Pays-Bas ou en Chine depuis une vingtaine d'années;

Le brun, réputé meilleur, sa culture, plus rare se fait exclusivement en cave.

Le second champignon par ordre d'importance est le shiitaké (*Lentinula edodes*) qui est cultivé à grande échelle en Extrême-Orient et se trouve néanmoins couramment en France. Très parfumé, on lui attribue également d'innombrables vertus bienfaites pour la santé, jusqu'à être commercialisé sous forme de gélules. Le shiitaké s'est ainsi forgé une solide réputation de « champignon de longévité ». Chaque médaille a son revers : de cas rares d'allergie à ce champignon ont été signalés.

Il est riche en sels minéraux et en vitamines B1, B8, B2, D12 et PP (B2 et PP particulièrement), et est une source de fibres. Il est très riche en glucides, il contient plusieurs sucres complexes (polysaccharides) dont les études scientifiques ont montré que certains renforcent le système immunitaire en stimulant les défenses naturelles, aident à lutter contre la fatigue, réduisent le taux de cholestérol, ont une action bénéfique sur le système nerveux central et ont une action anticancéreuse.

Depuis la préhistoire le Shiitake est cultivé en Chine et au Japon. Le plus ancien document concernant ce champignon remonterait à 199 au moment de l'empereur Chuai au Japon. Ce champignon serait originaire de Taïwan et d'Indonésie et serait probablement consommé depuis plusieurs millénaires en Asie.

Il pousse sur le bois de divers feuillus et tire son nom de l'arbre shii, *Castanopsis cuspidata*, qui est son hôte historique, un arbre majestueux à très petites feuilles, de la famille des hêtres. Les pays d'Asie ont largement développé la culture d'une grande variété de champignons que l'on peut trouver en conserves dans les magasins du treizième arrondissement de Paris, par exemple.

Certaines espèces se montrent cependant réfractaires à la culture en dépit de nombreuses tentatives. Ainsi les morilles résistent aux vellétés des amateurs malgré certains succès ça et là, fondateurs d'espoirs, mais qui restent souvent sans lendemains. Gageons que la pugnacité chinoise viendra un jour à bout de cette difficulté et inondera le marché de morilles (*Morchella sinensis* ?) aussi insipides que la truffe chinoise (*Tuber sinensis*)... Heureusement les espèces les plus nobles de ce champignon telles que *T. melanosporum* (Truffe noire du Périgord) et *magnatum* (Truffe blanche du Piémont) commencent à être domestiquées grâce à leur dépendance des chênes et noisetiers, ces derniers commercialisés après avoir été préalablement ensemencés (mycorhizés) en mycélium truffier. Un espoir de retrouver un jour les niveaux de production du XIXème siècle : plus de mille tonnes en France en 1880 contre 50 actuellement, pour les bonnes années.

Enfin, pour les particuliers que nous sommes, il est possible de se lancer dans la culture de certaines espèces en se procurant du mycélium ou « blanc de champignon » et en suivant les indications du distributeur. On peut ainsi faire pousser des Strophaires ou des Pleurotes dans son jardin. Bonne chance.



Nous prévoyons cette année une sortie de cueillette de champignons en forêt le dimanche 23 octobre en matinée. Les caprices des nouvelles conditions météorologiques ne nous permettent évidemment pas de prévoir quelle sera la qualité de cette prochaine saison, ce printemps ayant été un désastre en région parisienne ; les lieux et heure du rendez vous seront précisés en temps utile. Cette sortie sera précédée d'une brève présentation d'initiation le samedi 22 octobre à 11 heures à la Mairie de Longvilliers.



Prévoyez sur vos agendas, les diverses expositions mycologiques de notre région :
Marcoussis Orangerie du parc des célestins (Essonne) les 1, 2 et 3 octobre,
Boissy sous Saint-Yon (Essonne) le dimanche 9 octobre.

BIBLIOTHÈQUE DE ROCHEFORT

Tarifs : Adhésion individuelle : 16 €
Adhésion famille : 25 €
Photocopies et impression Internet : 0,20 €



Horaires :
Lundi : 9h-12h
Mardi : 9h-12h \ 16h30-18h30
Mercredi : 14h30-18h
Samedi : 14h30-18h

HEURE du CONTE :

Pour la reprise, vous retrouverez l'heure du conte les Mercredis 28 Septembre, 19 Octobre et 30 Novembre 2011.

COMITÉ DES FÊTES



FÊTE DE LONGVILLIERS DU 25 JUIN 2011.

Le 25 juin dernier, les enfants des écoles maternelle et élémentaire nous ont présenté leur spectacle de fin d'année. Merci aux maîtresses et maîtres pour le temps passé à la préparation.

Que d'émotion, quand à la fin de la représentation, tous les enfants ont tendu une rose à Brigitte Morin pour qui l'heure de la retraite a sonné !!!!!



Ensuite parents et enfants ont pu profiter de la structure gonflable qui a eu beaucoup de succès.

Le comité des fêtes vous proposait, un buffet froid afin de pouvoir se restaurer à l'ombre des tilleuls, en attendant 23 heures, le spectacle pyrotechnique qui a émerveillé les petits et les grands. La fête a continué sur la piste de danse jusqu'au petit matin !!!

FÊTE DE LA SAINT-GILLES

On n'avait jamais vu ça pour une St Gilles !!!!!!! Les éléments naturels étaient déchaînés, ce qui a contraint les musiciens à ranger leurs instruments. Mais, le traiteur a tenu son engagement, quand les moules et les frites ont été prêtes, nous avons dîné presque au sec !!!!!

Le comité regrette, mais pense à changer le concept de la fête de la St Gilles, devant le net désintéressement qui s'accroît d'année en année.

Dates à retenir:

Évènements	Date
JOURNÉE DU PATRIMOINE Concert à l'église de Longvilliers orgue et trompette à 17h00	dimanche 18 septembre 2011
Loto de la sainte Catherine (Salle Polyvalente Rochefort-en-Yvelines) à 14h00	dimanche 20 novembre 2011

UNION ROCHEFORT - LONGVILLIERS



Tous les habitants ont reçu "Le Trait d'Union" et peuvent s'inscrire le 10 Septembre lors du forum à la salle des fêtes de Rochefort de 10h à 18h, aux différentes activités proposées. A noter 3 nouvelles activités: art floral, généalogie et golf.

Nous redonnons la composition du bureau, et le calendrier des événements prévus jusqu'au 31/12/2011.

BUREAU

Présidente	Catherine MARIAU	06 82 76 74 02
Vice-président	Bernard GALONNIER	06 87 81 50 76
Trésorière	Patricia DANILO	06 75 75 24 28
Trésorière adjointe	Michèle LARGE	06 75 39 67 49
Secrétaire	Philippe DESCHEEMAEKERE	06 23 45 55 28



CALENDRIER

Jeudi 22 Septembre	Culture et Découvertes	Visites guidées du Moulin de Villeneuve à St Arnoult en Yvelines puis du Château de Breteuil
Jeudi 20 Octobre	Culture et Découvertes	Visite libre du Parc de la Villette puis croisière fluviale de la Villette au Musée d'Orsay

Inscription : Mr Michel Moulin Tel 01 30 47 58 44 et 06 62 33 05 47

mail : famou78@hotmail.com

Site Internet : <http://www.mairie-rochefortenyvelines.fr>



Reprise de l'activité TIR A L'ARC de l'Union Rochefort et Longvilliers **le Samedi 1er Octobre 2011.**

Rendez-vous entre 15 H 00 à 16 H 00 sur le terrain d'entraînement, Route de Bullion, pour l'initiation ou la découverte de cette discipline qui se pratique en pleine nature et au grand air.



Renseignements auprès de notre Initiateur : **Alain PALFRAY** au 06 64 35 71 45

ou auprès du Président : **Jean-Louis DEMARCONNAY** au 06 80 13 80 58.

Tarifs : Jeunes - de 20 ans : 76 € et adultes : 121 € (prêt des arcs et flèches pour débiter)



Ne jetez plus les vieux stylos, feutres, critériums, règles, et autres instruments d'écriture hors d'usage : la maternelle les collecte cette année afin de les recycler. Pour chaque "unité" collectée, 0,02 € seront reversés à l'association des Amis des écoles, et donc aux écoles.

Nous devons atteindre un minimum de 500 unités pour le premier envoi dans 6 mois (ou plus tôt si nous collectons beaucoup de matériel), alors mettez de côté tout ce qui vous semble trop vieux et hors d'usage. L'organisme qui s'occupe de cette opération (TERRACYCLE Fini les déchets) reprend les stylos même mâchonnés, aux mines enfoncées, ou en très mauvais état, avec ou sans capuchon.

N'hésitez pas à passer l'information à vos amis, vos proches, de façon à rassembler encore plus de matériel d'écriture.

Nous comptons sur vous tous, merci d'avance pour votre coopération !



LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE ROCHEFORT (S.H.R.)

Créée en 1989 par Gérard Hugon, la Société Historique de Rochefort-en-Yvelines a pour but, selon ses statuts, d'étudier et de diffuser l'histoire locale, mais aussi de s'intéresser à la conservation du patrimoine historique. Son activité dépend aussi des cotisations annuelles et des dons, pour l'édition notamment du bulletin annuel et l'organisation d'événements.

Depuis le Tambour édité en 2005 qui retraçait l'activité des années précédentes, notre association n'est pas restée inactive. Une liste détaillée des thèmes abordés dans les précédents bulletins, ainsi qu'une rétrospective des faits manquants de ces dernières années sont disponibles sur le site de la mairie de Rochefort-en-Yvelines à la rubrique « Culture et vie associative » :

<http://www.mairie-rochefortenyvelines.fr>

Le bureau de la S.H.R. a été renouvelé en juin 2009 :

Présidente : Josiane Maillebouis

Vice-présidente : Catherine Jaques

Trésorière : Albine Pinseel

Vice-trésorier : Eric Bruco

Secrétaire : Véronique Potdevin

Vice-secrétaire : Frédéric Sol

Membres du bureau : Gérard Hugon, Alain Bruckmann, Rosine Failliot, Georges Maquin, Martine Merelle, Emmanuel Mollot et Arlette Puybonnieux.

Appel aux adhérents ou futurs adhérents :

Indépendante, la S.H.R. accueille tous les passionnés de notre village et recueille avec attention les idées d'articles pour les futurs bulletins, que vous soyez adhérents ou non.

La cotisation 2011 est de 15 euros.

Pour tout renseignement, contactez notre présidente au 01 30 41 34 38.



Votre maison a une architecture particulière ?

En préparation des prochains bulletins, la Société Historique de Rochefort-en-Yvelines recherche des informations (photographies, plans, histoire...) de **caves anciennes et de cours intérieures** à Rochefort-en-Yvelines et Longvilliers.

Contactez notre présidente Josiane Maillebouis **au 01 30 41 34 38** ou déposer vos documents **au 32, chemin sous la ville** à Rochefort-en-Yvelines



La Société historique
de Rochefort-en-Yvelines
recherche
des **photographies de mariages**
célébrés à **Rochefort-en-Yvelines** ou à **Longvilliers**
de toutes les époques, en couple ou en groupe,
en vue d'une exposition prochaine.



Après numérisation, vos originaux vous seront restitués au plus tôt
(précisez les noms et prénoms des mariés, la date du mariage et la ville).
Merci de déposer vos photographies sous enveloppe avec vos coordonnées à :
Josiane Maillebouis – 32, chemin sous la ville - 01 30 41 34 38.
Avant le 31 décembre 2011

COMMÉMORATION DU 8 MAI 2011

Cette année 2011, la commémoration du 8 Mai revêt un aspect particulier, pour ne pas dire exceptionnel et unique étant donné les circonstances.

(rappel succinct bulletins municipaux antérieurs)

Des souvenirs précis, des noms, des lieux vont permettre à Norman HOOD, de nationalité anglaise, de prendre contact avec la mairie de Longvilliers suite au décès de son père Raymond HOOD en décembre 2000 qui lui avait raconté très tardivement, un épisode tragique de sa vie, dont il est sorti, après bien des souffrances, seul rescapé du crash de l'halifax le 3/06/1944, dans la nuit, sur notre commune.

La collaboration du président de la société historique avec la municipalité de Longvilliers, des Longvillageois, des Rochefortais vont s'impliquer dans un projet de « devoir de mémoire ».

C'est ainsi qu'une stèle est inaugurée le 3/06/2006 en présence de Norman Hood, un moment très émouvant! Un vin d'honneur à la mairie et un accueil chez des Longvillageois (Mr Godeau).....qui garde des liens.

Depuis, chaque 8 Mai, une gerbe est déposée au pied de la stèle en présence des 2 municipalités.

Cette année sera une journée mémorable dans notre histoire locale:

Marc Alles avec l'aide des conseillers municipaux et l'aval de Mr Bénizé, Maire de Rochefort-en-Yvelines ont décuplé une logistique remarquable pour le déroulement de cette cérémonie du souvenir en présence de nombreux officiels français ou britanniques, la population des communes, la participation des écoles....

10H45: arrivée des officiels

11h00 : discours de Marc ALLES

- message de GERARD LONGUET ministre de la Défense lu par Georges BÉNIZÉ
- discours du lieutenant Martin WINTERMEYER
- Merci à Pascal GEORGE et Hervé GODEAU pour la traduction des discours

12h00 : passage du « TUCANO », les lieutenants Nick Graham et Matt Palmer du 76^{ème} escadron de la R.A.F aux commandes.

Tous les drapeaux individuels ont ovationné le 76^{ème} escadron; un instant émouvant pour les militaires à la vue de très jeunes enfants agitant leurs drapeaux.

L'ARMEE DE L'AIR de PARIS a entamé les hymnes nationaux lors du dépôt de la gerbe!

Message de Gérard LONGUET

Ministre de la Défense et des anciens combattants pour la commémoration du 8 mai 1945.

En ce 8 mai 2011, nous commémorons le 66^{ème} anniversaire de la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie face aux alliés. Il y a 66 ans, le 8 mai 1945, les armes se taisaient enfin en Europe, mettant un terme à cinq années de cauchemar et de barbarie, cinq années parmi les plus cruelles de l'histoire de l'humanité.

Dès le 18 juin 1940, pourtant, en visionnaire autant qu'en homme d'honneur, le Général de Gaulle traçait les conditions d'une victoire qu'il estimait certaine.



Ces événements se sont passés il y a 66 ans. Chaque année, nous commémorons ce souvenir. Chaque année, l'émotion est intacte. A tous ceux qui ne se sont jamais résignés, qui n'ont jamais abdiqué, qui espéraient la liberté ; aux hommes qui se sont battus, à ceux qui sont tombés, aux autres qui ont enduré tant d'épreuves, combattu avec tant d'abnégation, nourri tant d'espoir ; à toutes celles et ceux grâce auxquels l'humanité a pu de nouveau croire en son destin, nous rendons, aujourd'hui, l'hommage qu'ils méritent.

Discours de Marc Alles

Madame la Députée,

**Monsieur le Maire de Rochefort en Yvelines,
Flight Lieutenant Martin Wintermeyer du 76^{ème} escadron,
Adjudant Chef Christophe Latte Commandant de la Gendarmerie de St Arnoult,
Colonel Kaesmaecker de la Musique de l'Air de Paris,
Mesdames et Messieurs les Conseillers des communes de Longvilliers et de Rochefort en Yvelines,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,**

Il y a 67 ans, le 3 juin 1944, 128 bombardiers de la Royal Air Force partent de la base de Home-on-Spalding-moor de la province du Yorkshire avec pour objectif de bombarder une colonne de chars panzer en transit dans la gare de triage de Trappes afin de retarder l'approvisionnement et le renfort de troupes sur les zones de combat. L' Halifax MZ604 au retour de sa mission réussie, a été pris à parti par des chasseurs de nuit de type Messerschmitt 110, pour venir s'écraser dans cette vallée de la Rémarde aux Échelettes entre Reculet et Le Bourg.

De l'équipage, plein de vie et de bonne humeur comme nous pouvons le voir sur une photo d'époque, seul le navigateur a survécu à ce crash, sous l'impact de balles explosives la partie avant du fuselage est littéralement arrachée et Raymond Hood est éjecté de l'avion. Blessé, il est secouru par des villageois de Longvilliers et Rochefort, et devant la gravité de celles-ci, il est décidé de le remettre aux autorités Allemandes.

Ils étaient 7 membres d'équipage, six Anglais et un Australien que nous n'oublierons jamais. Ils ont donné leurs vies pour que la France et les peuples Européens retrouvent leurs libertés. Leurs noms resteront gravés à jamais sur ce lieu et le Conseil Municipal de Longvilliers a pris la décision d'effectuer toutes les commémorations de la victoire du 8 mai 1945 à cette stèle, en leurs honneurs et en souvenir de tous les combattants et victimes de cette guerre.

Je tiens à remercier Monsieur Gérard Hugon, et la société historique de Rochefort en Yvelines qui ont été à l'origine de ce monument.

Je remercie Monsieur Norman Hood, fils du navigateur, pour nous avoir mis en relation avec le 76^{ème} Escadron et nous avoir transmis l'historique de ces événements.

Je remercie toutes les autorités civiles et militaires d'Angleterre et de France pour leurs soutiens à cette manifestation.

Aujourd'hui va survoler au-dessus de nos communes comme il y a 67 ans un avion du 76^{ème} escadron, ce sera une des dernières missions de cette unité consacrée aujourd'hui à la formation de pilote de combat qui va être dissoute après 95 ans de bons et loyaux services. Aussi je vous demande de les acclamer et d'agiter les drapeaux avec ferveur et enthousiasme, c'est la dernière occasion que nous aurons nous Rochefortais et Longvillageois de leurs témoigner notre reconnaissance.

Merci à tous

Un repas au restaurant du club de golf à Rochefort ; pendant lequel les Maires et le Lieutenant Martin Wintermeyer se sont échangés des cadeaux en souvenir de l'événement. Ils sont exposés dans les deux mairies.



Le moment était magique et mémorable, à la fois solennel par la teneur des discours et leurs symboliques, poignant par l'évocation d'épreuves difficiles qu'ont vécues nos aïeux et nos anciens, le témoignage vivant des représentants britanniques du 76^{ème} escadron de la Royal Air force et leur présence en uniforme, les hymnes nationaux de 3 nations, Royaume Uni, Australie et France joués par la Musique de l'Air de Paris, face à la stèle commémorative du crash de l'Halifax, la présence des jeunes générations, garant de la pérennité du souvenir.

Un vif remerciement est adressé par les communes de Longvilliers et Rochefort-en-Yvelines aux personnes qui se sont fortement impliquées et qui ont rendu cette commémoration unique, possible.

Pascal GEORGE, membre du conseil municipal, au nom de la Mairie de Longvilliers



Juillet 2011 : la dissolution du 76^{ème} escadron de la RAF a fait l'objet d'un reportage dans la presse britannique, et les événements du 8 mai à Longvilliers ont été largement mentionnés et illustrés par des photos.



Flying Lieutenant Martin Wintermeyer
et son équipe
Flying Lieutenant Matt Palmer
Flying Lieutenant Steve McCann
Flying Lieutenant Nick Graham

De gauche à droite :

Fl Lt Steve McCann
Jean RICOUX
Norman HOOD
Denise PRAULT
Fl Lt Martin Wintermeyer



COMMÉMORATION DU 8 MAI 2011

Dimanche 8 mai 2011

Discours émouvant de Mr Norman Hood, fils du seul rescapé de l'équipage tombé le 3 juin 1944 sur le sol de Longvilliers



Commémoration du 8 mai 2011 avec la participation de la Musique de l'Air de Paris.

Participation exceptionnelle des enfants des écoles maternelles et élémentaires.

Merci aux enseignants pour leurs implications.



Coupe MATHIAS GUERRAND-HERMÈS
Lundi 13 juin 2011 à MURUS SANCTUS-Ferme de Morsang



Un match de polo a été organisé au profit de l'hôpital Coronel Moldes à Cordoba sur les terrains de la Ferme de Morsang en hommage à leur ami Mathias décédé.

Les équipes de La Palmeraie et la Bamba de Areco (Argentine).

Les meilleurs joueurs de Polo mondiaux sur des chevaux prêtés par le Comte de Pourtalès.



Remise de coupe

Monsieur Patrick Guerrand-Hermès remercie le Comte de Pourtalès. Ils remettent ensemble la coupe aux équipes.

PREMIER SALON DU LIVRE - Juin 2011

Plusieurs auteurs étaient présents :

De gauche à droite,



Philippe Enriquez, Ulysse le très contemporain. La transposition de l'itinéraire d'Ulysse au XX^e siècle.....

Françoise Hamelin, La douceur de vivre. L'histoire très émouvante de Cécile, jeune mère de famille, retrouvera-t-elle le goût à la vie ?

Coline Scott, L'enfer au paradis. L'histoire troublante d'une famille très particulière.

Amarande Amorison, Baptistine au Far West. Les aventures trépidantes de Baptistine, propulsée dans un monde irréel.

Les éditions sagittaires représentée par Marie Josée Riou. Collection histoire, histoire littéraire et poésie.

Lors de ce salon, différentes toiles furent exposées par des artistes peintres de la commune de Rochefort- en -Yvelines. Toutes reçurent un vif succès, notamment celles de: Irène IVANCIC, Jacqueline DAELE, Madeleine GERIET, Christiane HESS, Patrick LEDRET.



FÊTES DES VOISINS

La fête des voisins a eu lieu dans tous les hameaux de Longvilliers. Comme chaque année, l'atmosphère était chaleureuse et sympathique. Ce fût l'occasion pour chacun de partager un moment de convivialité et de faire connaissance pour certains.

LE PETIT PLESSIS

La météo n'était pas au rendez-vous ce samedi 18 juin en soirée! Il faisait froid et venteux. La soirée festive a pu se dérouler grâce à Madame et Monsieur Charbonnier, voisins de la place du hameau qui ont accueilli, sous leur préau, quelques voisins, du PETIT-PLESSIS, de ST FARGEAU mais aussi d'anciens voisins! Monsieur le Maire est venu saluer le groupe en début de soirée. Comme à l'accoutumée, la doyenne a assuré des desserts renommés au hameau!



LA BÂTE

Dimanche 5 juin 2011

Si nous n'étions pas aussi nombreux que nous l'aurions souhaité, le temps et la bonne humeur étaient présents. Aussi, et contre toute attente, merci à la gente féminine qui en plus d'assurer le ravitaillement a assuré une ambiance chaleureuse et amusante !



BOUC ÉTOURDI

La météo était au rendez-vous ce samedi 28 mai pour la fête des voisins. Presque la moitié des familles s'était déplacée, et cela a permis de faire connaissance avec les nouveaux habitants du hameau.



LE BOURG

Samedi 28 mai 2011

A l'initiative de Mr et Mme DE SOUSA, le groupe folklorique Portugais des Ulis est invité. Une première fête des voisins très réussie au Bourg.



DÉPART À LA RETRAITE DE BRIGITTE MORIN



Ah, Brigitte, tu en auras essuyé des larmes, tu en auras fait des câlins, pendant ces 22 années que tu as passé en tant qu'ATSEM à l'école maternelle de Longvilliers.

Tu en auras vu arriver des petits bouts de chou tout intimidés par cette première école. Tu en auras vu partir les yeux pleins de larmes à te laisser à

la "petite école" pendant qu'ils allaient rejoindre la "grande école". Quelle n'a pas été ta surprise de voir tous les enfants, et les parents, présents à la fête des écoles avec une rose à la main te chanter une chanson pour te souhaiter un bon départ à la retraite et t'offrir les cadeaux, participation de tous.



Tous les petits et les grands te font un énorme bisou
et te souhaitent de tout leur cœur une retraite heureuse.
La retraite, tu l'as voulue et tu l'auras...



Vendredi 2 septembre 2011

Pot de départ à la retraite
de Brigitte Morin



REPORTAGE PHOTOS



Décembre 2010 – Janvier 2011

Aménagement parvis de
l'Église →

← Création d'un parking au
cimetière



Cinéma
Vendredi 15 Avril 2011

Tournage à Bouc Étourdi
de la campagne de lancement de :
« L'amour est dans le pré » pour M6.



Vide Grenier de Longvilliers – Dimanche 2 Avril 2011

Samedi 11 Juin 2011

Rencontre des amis de
" La Lettre Fleurie "



Mardi 28 juin 2011
Pique nique de fin d'année



Samedi 12 mars 2011
Carnaval des enfants



Vendredi 1 avril 2011
Cirque



Samedi 25 Juin 2011
Spectacle de fin d'année
des enfants



Fête de Longvilliers
Feu d'artifice
Un moment de joie et
d'émerveillement





Commémoration du 8 mai 2011 avec les enfants.

L'équipe du Bulletin Municipal

Patrice CANAL,
Anne-Laure DUPONT,
Pascal GEORGE,
Catherine JAQUES,
Jeanne LASSIMOUILLAS,
Chantal LEFÈVRE,
Michel LECACHEUX,
Martine MEUNIER,
Martine PALFRAY,
Thomas ZUMBIEHL,
Avec la participation de Mr et Mme LEDOUX

Conception et réalisation

L'équipe et le secrétariat.

Nous avons le plaisir de vous présenter ce numéro de « Vivre à Longvilliers » entièrement conçu et réalisé par l'équipe du bulletin municipal.

BONNE LECTURE À TOUS!